



ACTION SOCIALE

La Fédération des Finances FO, réunie en Congrès à Vogüe, du 29 septembre au 1er octobre 2020, réaffirme la nécessité d'une réelle politique d'action sociale permettant d'améliorer les conditions de vie de tous les agents, actifs et retraités.

Dans une période de crise économique, marquée par une baisse continue du pouvoir d'achat, une détérioration des conditions de travail et les dizaines de milliers de suppressions d'emplois depuis plusieurs années, le Congrès dénonce la réduction drastique de crédits alloués à la politique d'action sociale dans notre Ministère.

Le Congrès exige que celle-ci demeure une priorité ministérielle. Le Ministère doit maintenir une politique d'Action Sociale ambitieuse et de qualité.

Le Congrès revendique une égalité de traitement et d'accès aux prestations pour les agents, actifs (incluant les stagiaires) et retraités, issus des ministères de Bercy, quelle que soit leur implantation fonctionnelle et géographique, y compris hors métropole. Le Congrès exige que les agents gérés par Bercy, en poste dans les directions interministérielles (DREAL, DDI et DIRECCTE) continuent à bénéficier des prestations ministérielles.

Le Congrès constate l'inefficacité et la complexité de la gouvernance de l'action sociale, déjà exprimée par FO FINANCES dès 2007 au moment de l'autonomisation des associations (AGRAF, ALPAF, EPAF*). Malgré les travaux de bilan et d'audit de l'action sociale rendus depuis mai 2018, aucun des scénarii proposés ne semble apporter un gain d'efficacité.

La décision du Secrétariat Général est tombée fin septembre 2020, au bout de deux ans de tergiversation, de rajouter une strate administrative avec la création d'une association faïtière de type fédérations d'associations comprenant les sept entités ministérielles : AGRAF, ALPAF, EPAF, ATSCAF*, Place des Arts, la Coopérative et le Centre Sportif du Ministère des Finances. Cette décision ne répond pas à la nécessité de clarifier et de simplifier la gouvernance. Pire, elle aggrave la situation déjà anxiogène que subissent les personnels depuis des mois dans les associations.

Le Congrès rappelle son opposition totale, d'une part à la fusion et d'autre part à l'intégration dans la réforme, des associations nécessitant une adhésion payante telle que l'ATSCAF.

En revanche, le Congrès réitère sa demande d'une amélioration des prestations et d'une meilleure visibilité de l'offre actuelle.

Le réseau départemental de l'action sociale subit des attaques depuis plusieurs années : suppression de postes d'assistants de délégations, mise en place des services régionaux d'appui (ex correspondants CHORUS), non renouvellement de postes de délégués, incitation à réintégrer les services, intérim par des délégations voisines...

Cette politique est dangereuse et induit une perte d'autonomie complète des délégations, ne leur permettant plus d'exercer leurs missions dans le respect des prérogatives initiales.

Pourtant, la crise Covid a démontré, s'il le fallait encore, toute la nécessité et l'importance d'un réseau d'action sociale au plus près des agents et des services.

Le Congrès exige la création de postes d'assistants particulièrement dans les délégations qui en sont dépourvues et plus généralement le renforcement de l'ensemble du réseau.

Le Congrès constate des besoins criants que ce soit en termes de logements, de crèches ou de structures de restauration, corroborés par les conclusions de l'enquête du Secrétariat Général réalisée auprès des agents en 2019.

Contre toutes ces menaces, le Congrès exige :

- Le maintien d'un réseau départemental de l'action sociale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant à son animation. Tout agent peut candidater et être élu au poste de délégué, quelle que soit sa catégorie, dans le respect des textes de 2002 avec des garanties sur son déroulé de carrière.
- La nomination de correspondants sociaux et l'octroi par les directions des décharges d'activité indispensables à l'exercice de leurs missions.
- Des crédits d'action locale (CAL) permettant la mise en place d'une véritable politique d'actions locales initiée par les CDAS, non amputée de la réserve prudentielle et avec une revalorisation de la dotation minimale.
- Une restauration collective de proximité et de qualité, qui est une obligation pour l'employeur, y compris pour les structures à faibles effectifs et pour les agents d'outre-mer.
- L'octroi des crédits d'heures et des décharges d'activité de service nécessaires à l'ensemble des membres du bureau des associations gérant les restaurants financiers.
- L'amélioration significative du calendrier de versement des subventions, avec des avances de trésoreries en début d'année, pour permettre le bon fonctionnement de ces associations.
- Une revalorisation conséquente de la valeur faciale du titre restaurant et une augmentation de la participation de l'administration.
- Un nouveau plan ministériel de réservations de logements sur l'ensemble du territoire y compris les DOM/COM. L'attribution d'un logement social reste plus que jamais une des préoccupations majeures des agents, dans un contexte immobilier caractérisé par une forte hausse des prix et des loyers, et par une stagnation du

volume de logements sociaux. Afin de limiter l'impact de la Loi Elan, le Congrès revendique une plus grande part de logements domaniaux et de foyers meublés.

- Une véritable politique d'aide à la parentalité, avec une amélioration des prestations, par la réservation de berceaux supplémentaires ou par la création de nouveaux dispositifs et aides.
- Une offre vacances-enfants, riche et variée, en France et à l'étranger, intégrant des séjours courts et longs, sans augmentation de la participation des familles, et la création d'une offre vacances en outre-mer. Les actions en faveur de l'accueil en centres de vacances des enfants porteurs de handicaps doivent être poursuivies.
- Le maintien d'une offre vacances-famille, permettant à tous les agents actifs et retraités de partir en vacances dans des résidences rénovées, offrant des prestations de qualité et diversifiées à des tarifs sociaux. Le Congrès rappelle son attachement au maintien de résidences EPAF et dénonce la volonté de l'administration de recourir uniquement à des prestataires.
- La mise en place d'une vraie politique en faveur des retraités, avec des prestations et une communication adaptée.

S'agissant des entreprises et établissements du secteur Semi Public, le Congrès revendique une augmentation du pourcentage de la masse salariale octroyé aux Comités Sociaux Economiques (CSE) afin d'améliorer les prestations sociales versées.

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les agents, le Congrès revendique la redynamisation de l'action sociale et une amélioration des prestations passant par un dialogue social de qualité.

Dans un contexte particulièrement dégradé des conditions de travail, il est intolérable de fragiliser l'action sociale, élément essentiel de cohésion sociale.

A ce titre, le Congrès combattra toute tentative d'individualisation des prestations et d'interministérialisation de l'action sociale.

Le Congrès mandate la Fédération des Finances FO, à tous les niveaux, pour faire aboutir ces légitimes revendications.

*ALPAF : Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières

AGRAF : Association de Gestion des Restaurants Administratifs Financiers

EPAF : Éducation Plein Air Finances

ATSCAF : Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières.

Adoptée à l'unanimité